

# CHARTRE ROMAIN JACOB

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

En signant la charte Romain Jacob, le Centre Hospitalier Pierre Jamet, s'inscrit dans la dynamique de personnalisation des parcours de santé afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap ou de fragilité.

## ARTICLE 1

Valoriser l'image que la personne handicapée perçoit d'elle-même

## ARTICLE 2

Valoriser l'accompagnement

## ARTICLE 3

Exprimer les besoins

## ARTICLE 4

Intégrer la santé au parcours de vie des personnes en situation de handicap

## ARTICLE 5

Construire une culture professionnelle commune

## ARTICLE 6

Coordonner le parcours de santé

## ARTICLE 7

Organiser l'accès aux soins et à la prévention

## ARTICLE 8

Faciliter et développer l'accès aux soins ambulatoires

## ARTICLE 9

Prévenir et adapter l'hospitalisation avec ou sans hébergement

## ARTICLE 10

Améliorer la réponse aux urgences médicales

## ARTICLE 11

Faciliter le recours aux technologies de l'information et de la communication

## ARTICLE 12

Mettre en œuvre et évaluer la présente charte